



Réunion de bureau du 31 aout 2016

C.A. : Michel, Marie, Martine, Didier, Philippe Casas, Thierry V., JP Lochet, Pascal, Fabrice, Gilles

Cette réunion avait pour but essentiel la préparation de l'assemblée générale.

Plusieurs décisions importantes ont été validées par le conseil d'administration:

1) La limite des inscriptions pour tous les adhérents est fixée au 15 octobre 2016

(fiche d'inscription, certificat médical de moins d'un an et règlement)

Passée cette date, les membres n'ayant pas fait le nécessaire ne pourront plus participer aux entraînements jusqu'à la régularisation de leur situation.

2) Concernant l'exonération de la redevance piscine pour les compétiteurs, il a été décidé:

Tous les adhérents doivent s'acquitter de cette redevance pour la saison en cours.

Pour les membres ayant participé à au moins 2 compétitions dans la saison, le remboursement de la redevance sera effectué sur la cotisation de la saison suivante.

3) Tout plongeur souhaitant profiter des structures du club (sorties plongées, formations, plongées à la fosse) **doit être adhérent au club** et donc doivent s'acquitter de la cotisation club et de la licence fédérale.

4) Pour raison de sécurité les portes de la piscine seront fermées à 21h00. Il ne sera plus possible de rentrer après 21h00. Les adhérents souhaitant partir avant la fin de l'entraînement devront avertir le responsable de bassin qui refermera la porte après leur départ.

Autres infos

Philippe Casas prépare un dossier juridique pour l'utilisation de la gueuse et de ce fait a été mandaté par le conseil d'administration pour avoir la responsabilité de la gestion de ce matériel spécifique utilisé par les apnéistes (utilisation, prêt ou location à d'autres clubs)

L'assemblée générale ordinaire du club aura lieu le lundi 5 septembre à 19h30 salle du Colisée

L'accueil des nouveaux arrivants se fera lundi 12 septembre à 20h30